Allocations de Rentrée Scolaire

publié le 31/08/2023

Rentrée 2023

Descriptif :

Nous souhaitons vous informer de l’existence des allocations sociales dédiées aux familles pour faciliter la rentrée scolaire.

Chers parents et élèves,

Nous souhaitons vous informer de l’existence des allocations sociales dédiées aux familles pour faciliter la rentrée scolaire.

Ces allocations peuvent atteindre jusqu’à **434,61 €** par enfant et sont destinées à aider à couvrir une partie des frais liés aux fournitures scolaires, manuels, transports et autres dépenses nécessaires.

Pour en savoir davantage sur les critères d’éligibilité et les démarches à suivre, nous vous invitons à consulter le site du gouvernement français :

https://www.education.gouv.fr/l-all...

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.